

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Du Conseil intercommunal du SIDERE

Présidence : M. Luc Pellet

Séance ordinaire du 25 juin 2025

Considérant que le préavis N° 1/2025 du Comité de direction du SIDERE concernant :

les comptes 2024

a été porté régulièrement à l'ordre du jour

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE

- vu le préavis N° 1/2025 du Comité de direction du SIDERE
- entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

Décide

- d'adopter les comptes de l'exercice comptable 2024 tels que présentés, soit :
 - Le bilan au 31.12.2024
 - Le compte de fonctionnement au 31.12.2024
- de donner décharge au Comité de Direction, à la Boursière et à la Commission de Gestion pour l'exercice 2024
- d'accepter le Rapport de gestion du Comité de Direction pour l'année 2024

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 25 juin 2025

Le Président
Luc Pellet



La secrétaire
Claire-Lise Jorand

